

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024 À 18H15

Étaient présents : Michel Talagrand, Elyane Eschalier, Michel Mathiou, Isabelle Eschalier, Jocelyn Gelly, Monique Couderc, Florine Talagrand, Greta Godaert.

Absents : Christophe Godelet, Stephane Verheyden, Roland Hours.

Pouvoirs: Christophe Godelet représenté par Jocelyn Gelly, Roland Hours représenté par Michel Mathiou.

ORDRE DU JOUR

1/ Sollicitation de l'aide départementale pour la campagne de déneigement 2023/2024

2/ Décision modificative du budget Eau et Assainissement M49

3/ Décision modificative au budget principal M57

4/ Transfert de la compétence Eau et Assainissement de la commune

5/ Don en faveur de la commune

6/ Questions diverses

1/ Sollicitation de l'aide départementale pour la campagne de déneigement 2023/2024

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose une aide aux communes pour le déneigement de la voirie.

Le déneigement est assuré par les agents du Service technique.

La subvention départementale porte sur l'achat de fournitures ainsi que sur les heures de travaux de déneigement réalisés par la collectivité, à hauteur de 50%.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental sur l'ensemble des dépenses engagées par la commune pour l'hiver 2023/2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la sollicitation de l'aide auprès du Conseil Départemental pour la campagne de déneigement 2023/2024.
- Autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires et à procéder à la mise en place des démarches liées à cette demande.

2/ Décision modificative au budget Eau et Assainissement M49

Mr le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts « Titres annulés » du budget 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives.

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative.

3/ Décision modificative au budget principal M57

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits supplémentaires :

- pour frais d'actes et de contentieux (pour les dossiers voirie et DFCI)
- facture (en retard) d'électricien pour la salle des archives et la salle de vidéo surveillance.
- Muriers plantés à côté de l'espace socio-culturel et sportif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative.

4/ Transfert de la compétence Eau et Assainissement de la commune

Le Maire rappelle au conseil municipal les obligations de transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie avant le 31 décembre 2025.

Il présente les deux scénarios possibles au transfert de cette compétence :

- La régie autonome sous le contrôle de la CDC
- Le transfert vers un organisme compétent (type SEBA, SISPEC, la SAUR)

Si le choix n'est pas fait avant le 31/12/2025, la compétence sera transmise d'office à la Communauté de Communes.

Les différences sont explicitées en termes de gestion et de coût. Le SISPEC est le plus intéressant en termes de coût d'abonnement et de tarif au m³.

Au vu de tous ces éléments plusieurs fois discutés avec l'exécutif en amont de cette séance et présentés lors d'une réunion publique le 31 mai 2024 à l'ensemble des administrés présents, le Maire propose le transfert de compétence Eau et assainissement de la commune de Sablières au syndicat SISPEC situé à 64 chemin de la Cascade, 07140 Les Vans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

5/ Don en faveur de la commune

Le Maire expose au conseil municipal qu'un don de 5 000€ est proposé par une administrée pour réaliser des travaux de restauration à la chapelle de Saint Régis.

Le Maire précise qu'il y a effectivement des travaux importants à réaliser sur la porte, à l'intérieur de la chapelle ainsi que la réparation de certains carreaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le don d'un montant de 5000€ pour la restauration de la chapelle de Saint Régis
- d'autoriser le Maire à entreprendre les travaux et à effectuer les achats nécessaires à cette restauration.

6/ Questions diverses

Constat de nombreuses incivilités à propos des poubelles sur tous les points de collecte. On trouve de tout dans les bacs jaunes, ainsi que des sacs poubelles qui ne devraient pas y être. Beaucoup d'encombrants déposés, à la charge de la commune et des employés municipaux.

Comment régler cette problématique qui a des répercussions tant sur le tarif des ordures ménagères du fait du mauvais tri, que sur le temps de travail des employés municipaux, ainsi que sur l'aspect « dépotoir » des points de collecte, alors que l'information est transmise régulièrement aux administrés sur le site de la commune ?